



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Les douaniers de Nogent-sur-Oise
saisissent 211 kg de drogues sur l'A1**

Paris, le 12 octobre 2022
N° 211

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique et Gabriel Attal, ministre délégué chargé des Comptes publics, félicitent les douaniers de Nogent-sur-Oise qui, peu après minuit le 7 octobre, ont saisi 59 kg de cocaïne et 152 kg de kétamine lors du contrôle d'un véhicule se présentant au niveau de la barrière de péage de Chamant (autoroute A1) dans le sens Lille/Paris. La valeur de la prise est estimée à près de 13 millions d'euros sur le marché illicite.

Le véhicule immatriculé en France circulait avec une seule personne à bord. Lors du contrôle, huit cartons contenant des pains et des sachets thermosoudés ont été découverts. Le conducteur du véhicule, de nationalité indienne, a été immédiatement appréhendé et placé en retenue douanière. Une information judiciaire est ouverte devant le tribunal judiciaire de Senlis.

Les ministres ont déclaré : « Je félicite les douaniers de Nogent-sur-Oise pour cette nouvelle saisie de drogues après les 79 kg de cocaïne interceptés à la barrière de péage de Longueil Sainte Marie, le 12 septembre. Cette nouvelle constatation illustre la sensibilité de l'autoroute A1, reliant le Benelux, le Nord de la France et la région parisienne. La combinaison des contrôles douaniers, de la frontière franco-belge à l'intérieur du territoire, notamment lors du transit par la Picardie, a une nouvelle fois confirmé sa pertinence. Ces actions combinées, permettent de mieux sélectionner les cibles d'intérêt parmi les 100 000 véhicules/jour circulant sur cet axe, l'un des plus denses de France. »

En 2021, la douane française a intercepté 115 tonnes de drogue dont 18 tonnes de cocaïne. La kétamine est un produit psychotrope pour la médecine humaine et animale, de plus en plus détournée de son usage initiale pour être consommée de manière illicite et pouvant provoquer un puissant effet hallucinogène très dangereux pour la santé.

POUR ALLER PLUS LOIN

- L'album photos : <https://www.flickr.com/gp/douanefrance/VX01K5327A>
- La vidéo sur douane TV : <https://youtu.be/x8Bdv3rBfyg>
- Rushs vidéos de la saisie en téléchargement : <https://we.tl/t-F5CBWZSi9T>

*Visuels libres de droits sous réserve d'indiquer le **crédit DOUANE FRANCAISE***

Contacts presse :

Bureau de la communication : 01 57 53 4103 / 4318 /4718 / 4211 / - presse@douane.finances.gouv.fr